

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 03 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Absents : 0  
Excusés : 0

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.  
Jean-Charles MARIE — M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ -  
Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine  
THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.  
Valentin MANGEOLLE

**Date convocation :**

1<sup>er</sup> décembre 2020

Absent (s) : //

**Date affichage :**

11 décembre 2020

Procuration (s) : //

Mme Pascale LABEUCHE est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 53/2020**

**Objet : CONVENTION PASSAGE EN FORET : IATTONI Jean-Luc**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de renouvellement de concession de passage (440 m) en forêt par Monsieur Jean-Luc IATTONI, demeurant 12 bis Rue de la Baume – les Errues- à MENONCOURT 90150 (parcelle forestière n°32, parcelle cadastrale 412B5) pour accéder à l'étang qu'il a acquis de M. Michel DUPONT en date du 02 août 2019.

Après avoir entendu l'exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le renouvellement des droits de passage en forêt au nom de M. Jean-Luc IATTONI et l'entretien des accotements de ce passage pour une durée de 9 années à compter du 04 septembre 2020 moyennant une redevance annuelle de 75 euros. Ce montant sera révisé tous les ans sur la base de l'indice des fermages communiqué par la Préfecture  
**AUTORISE** le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture. Ont signé au  
registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 03 décembre 2020.– Le Maire, Jacky CHIPAUX